



INFORMATIONS POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 8 (1) DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 (ART. 10 SFDR L1) ET DU RÈGLEMENT (UE) 2022/1288 (ART. 24 A 36 SFDR L2)

Dénomination du produit : *My Mandate* (le « Produit financier »)

Identifiant d'entité juridique : UAIAINAJ28P30E5GWE37

Champ d'application : Les produits financiers repris ci-dessous, à savoir des mandats de gestion de portefeuille, qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (art. 8 SFDR) :

- My Mandate Bonds
- My Mandate Conservative,
- My Mandate Balanced,
- My Mandate Dynamic
- My Mandate Equities

Sommaire :

- (a) « Résumé » (art. 25 L2) ;
- (b) « Sans objectif d'investissement durable » (art. 26 L2) ;
- (c) « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier » (art. 27 L2) ;
- (d) « Stratégie d'investissement » (art. 28 L2) ;
- (e) « Proportion d'investissements » (art. 29 L2) ;
- (f) « Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales » (art. 30 L2) ;
- (g) « Méthodes » (art. 31 L2) ;
- (h) « Sources et traitement des données » (art. 32 L2) ;
- (i) « Limites aux méthodes et aux données » (art. 33 L2) ;
- (j) « Diligence raisonnable » (art. 34 L2) ;
- (k) « Politiques d'engagement » (art. 35 L2) ;
- (l) « Indice de référence désigné » lorsqu'un indice a été désigné comme indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (art. 36 L2).

(a) « Résumé » (art. 25 L2) ;

Veillez trouver ci-dessous un résumé de chacune des sections du présent document. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section concernée.

Le Produit financier, à savoir myMandate (le « Produit financier »), investit dans des OPCVM relevant de l'Article 9 ou de l'Article 8 du règlement SFDR.

Le Produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'« investissement durable » tel que défini par le SFDR.

Le Produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en évaluant la manière dont les investissements tiennent compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que les caractéristiques ESG des actifs sous-jacents, et en investissant dans des entreprises et des produits de gestionnaires d'actifs aux pratiques ESG supérieures.

En outre, le Produit financier sélectionne les titres parmi les instruments financiers présentant le plus haut niveau d'intégration ESG, en ciblant ceux qui affichent une notation extrafinancière interne de 3 trèfles ou plus (sur 5) selon la méthode de notation Trèfles exclusive de BNP Paribas Wealth Management, qui évalue le niveau de responsabilité des produits recommandés.

La notation Trèfles permet de sélectionner des fonds d'investissement qui tiennent compte de la performance ESG des émetteurs sous-jacents par rapport à plusieurs facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont les suivants :

- Environnement : orientation de l'intensité carbone, programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), politique d'achats écologiques, incidents environnementaux
- Social : politique de lutte contre la discrimination, programmes en faveur de la diversité, taux de rotation du personnel, incidents sociaux
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, divulgation de la rémunération des administrateurs, diversité au sein du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires, incidents en matière de gouvernance

En ce qui concerne les émetteurs souverains, la performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine interne qui mesure les efforts déployés par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, biens et services à forte valeur ajoutée sur le plan ESG, en tenant compte de leur niveau de développement économique. Chaque pays est ainsi évalué en fonction de plusieurs facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont les suivants :

- Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- Social : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- Gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La notation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management est une évaluation exclusive du niveau de responsabilité des produits recommandés par BNP Paribas Wealth Management. Les produits peuvent se voir attribuer une note allant de 1 à 5 trèfles, 5 étant la meilleure note possible. Ce système offre des informations supplémentaires sur la responsabilité des instruments financiers, en plus des informations réglementaires extrafinancières, lorsque celles-ci sont disponibles.

Le Produit financier investit au moins 80% de son portefeuille dans des fonds assortis d'une notation ESG de 3 trèfles ou plus. Jusqu'à 20% du total des investissements peuvent ne pas intégrer de caractéristiques environnementales et/ou sociales, ce qui correspond à la part de liquidités, d'équivalents de trésorerie et d'investissements non filtrés qui, par nature, ne présentent pas de caractéristiques durables.

Par ailleurs, le Produit financier entend promouvoir les instruments financiers qui limitent le mieux les incidences négatives sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour ce faire, ce Produit financier s'engage à détenir des instruments financiers qui prennent en considération certaines incidences négatives sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance décrits ci-dessous, et ce grâce à son échelle à 5 trèfles, qui vise à noter le niveau de responsabilité des instruments et services financiers de manière cohérente à travers toutes les catégories d'actifs (voir la question ci-dessous pour de plus amples informations).

En investissant dans des instruments financiers affichant une notation de 3 trèfles ou plus, le Produit financier est à même de démontrer qu'il promeut des instruments financiers limitant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Dans le cadre de la méthodologie Trèfles associée aux fonds d'investissement, les PIN n° 10 (Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales)¹ et n° 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques))² sont prises en compte : pour obtenir une notation de 3 trèfles ou plus, un fonds doit déclarer qu'il tient compte des violations des principes du pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et qu'il exclut toute exposition aux armes controversées.

(b) « Sans objectif d'investissement durable » (art. 26 L2) ;

Ce Produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'« investissement durable » tel que défini par le SFDR.

(c) « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier » (art. 27 L2) ;

Le Produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en évaluant la manière dont les investissements tiennent compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que les caractéristiques ESG des actifs sous-jacents, et en investissant dans des entreprises et des produits de gestionnaires d'actifs aux pratiques ESG supérieures.

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales, le Produit financier investit dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) relevant de l'Article 9 ou de l'Article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Le Produit financier sélectionne les titres parmi les instruments financiers présentant le plus haut niveau d'intégration ESG, en ciblant ceux qui affichent une notation extrafinancière interne de 3 Trèfles ou plus (sur 5) selon la méthode de notation Trèfles exclusive de BNP Paribas Wealth Management, qui évalue le niveau de responsabilité des produits.

La notation Trèfles permet de sélectionner des fonds d'investissement qui tiennent compte de la performance ESG des émetteurs sous-jacents par rapport à plusieurs facteurs ESG, dont les suivants :

- Environnement : orientation de l'intensité carbone, programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), politique d'achats écologiques, incidents environnementaux
- Social : politique de lutte contre la discrimination, programmes en faveur de la diversité, taux de rotation du personnel, incidents sociaux
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, divulgation de la rémunération des administrateurs, diversité au sein du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires, incidents en matière de gouvernance

En ce qui concerne les émetteurs souverains, la performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine interne qui mesure les efforts déployés par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, biens et services à forte valeur ajoutée sur le plan ESG, en tenant compte de leur niveau de développement économique. Chaque pays est ainsi évalué en fonction de plusieurs facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont les suivants :

- Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- Social : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- Gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La notation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management est une évaluation exclusive du niveau de responsabilité des produits recommandés par BNP Paribas Wealth Management. Les produits peuvent se voir attribuer une note allant de 1 à

¹ Principale incidence négative n° 10, reprise dans le tableau 1 de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.

² Principale incidence négative n° 14, reprise dans le tableau 1 de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.

5 trèfles, 5 étant la meilleure note possible. Ce système offre des informations supplémentaires sur la responsabilité des instruments financiers, en plus des informations réglementaires extrafinancières, lorsque celles-ci sont disponibles.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit financier.

(d) « Stratégie d'investissement » (art. 28 L2) ;

Le Produit financier investit uniquement dans des OPCVM relevant de l'Article 9 ou de l'Article 8 du règlement SFDR.

BNP Paribas Wealth Management a mis en place une solide notation exclusive qui évalue le niveau de responsabilité des instruments financiers : la « notation Trèfles ». Les produits recommandés sont classés par classe d'actifs et se voient attribuer une note allant de 1 à 5 trèfles.

Le Produit financier tiendra systématiquement compte des notations Trèfles dans ses processus d'analyse et décisionnels.

La notation Trèfles reflète la manière dont les fonds tiennent compte des critères ESG, tant au niveau du fonds que de la gestion des actifs, ainsi que les caractéristiques ESG des actifs sous-jacents.

(e) « Proportion d'investissements » (art. 29 L2) ;

Le Produit financier investit au moins 80% de son portefeuille dans des fonds assortis d'une notation ESG de 3 trèfles ou plus.

Le reste, c'est-à-dire 20% maximum, sera constitué de liquidités, d'équivalents de trésorerie et d'investissements non filtrés et ne sera pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

(f) « Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales » (art. 30 L2) ;

Le contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales est assuré grâce à un cadre de contrôle dédié à trois niveaux.

Tout d'abord, le département Durabilité de BNP Paribas Wealth Management attribue au fonds sous-jacent une note sur l'échelle des trèfles et s'assure que le produit remplit des critères minimaux (après l'analyse des positions du fonds et de son processus d'investissement) lui permettant d'obtenir 3 trèfles sur 5.

Ensuite, les gérants de BGL BNP Paribas contrôlent la notation en trèfles afin de sélectionner des produits ayant une note de 3 trèfles ou plus.

Pour finir, l'équipe Risk Investment effectue des contrôles ex-post sur les indicateurs de durabilité contraignants utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit financier.

(g) « Méthodes » (art. 31 L2) ;

BNP Paribas Wealth Management a mis en place une solide notation exclusive qui évalue le niveau de responsabilité des instruments financiers : la « notation Trèfles ». Les produits recommandés sont classés par classe d'actifs et se voient attribuer une note allant de 1 à 5 trèfles.

La notation Trèfles reflète la manière dont les fonds tiennent compte des critères ESG, tant au niveau du fonds que de la gestion des actifs, ainsi que les caractéristiques ESG des actifs sous-jacents.

Le Produit financier tiendra systématiquement compte des notations Trèfles dans ses processus d'analyse et décisionnels.

(h) « Sources et traitement des données » (art. 32 L2) ;

BGL BNP Paribas s'appuie sur la solide notation exclusive de BNP Paribas Wealth Management qui évalue le niveau de responsabilité des instruments financiers recommandés et les classe sur une échelle de 1 à 5 Trèfles.

Pour évaluer les fonds et calculer la note Trèfle, lorsque la disponibilité des données est suffisante (couverture de plus de 80% des actifs sous-jacents), BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur :

1/ des données fournies par les gestionnaires d'actifs selon le modèle EET (European ESG template) et un questionnaire, et

2/ une analyse quantitative basée principalement sur l'examen complet d'une large sélection de données ESG réalisé par le Centre de durabilité de BNP Paribas Asset Management, reflétant les caractéristiques ESG des actifs sous-jacents.

En cas de données manquantes, les fonds se voient uniquement attribuer une note qualitative sur la base d'un questionnaire envoyé à la société de gestion d'actifs.

En ce qui concerne la sélection des fournisseurs de données de marché, BNP Paribas Asset Management utilise un processus de diligence raisonnable en deux étapes. Le Groupe de recherche quantitative de BNP Paribas Asset Management commence par analyser les ensembles de données des fournisseurs, ce qui comprend l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'une revue statistique des méthodologies d'estimation, entre autres. Parallèlement, le Centre de durabilité de BNP Paribas Asset Management procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

Une fois que BNP Paribas Asset Management a sélectionné un fournisseur, les ensembles de données sont généralement téléchargés automatiquement dans les systèmes informatiques. L'équipe chargée des données de marché de BNP Paribas Asset Management supervise la gouvernance liée à la relation avec le fournisseur et, dans le cadre de ce processus, BNP Paribas Asset Management procède à une révision annuelle de ses contrats de données de marché. Les courtiers ESG sont sélectionnés, contrôlés et évalués dans le cadre d'un processus formel organisé par le département Courtiers externes de BNP Paribas Asset Management et formalisé une fois par an par son Comité Courtiers mondiaux.

Les prestataires externes spécialisés de BNP Paribas Asset Management et les services fournis sont les suivants :

- Sustainalytics fournit des données brutes qui sont utilisées de manière sélective pour alimenter le modèle de notation ESG. Ce fournisseur est également utilisé pour les offres d'analyses et de controverses concernant le Pacte mondial des Nations unies.
- S&P Trucost, CDP, Bloomberg, 427, TPI, SBTi et Climate Action 100+ : utilisés pour l'analyse du changement climatique et des risques physiques. Bloomberg et S&P Trucost fournissent également des données sur les émissions de carbone des entreprises (Scope 1 et 2).
- CDP, S&P Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR et Iceberg Data Lab fournissent des mesures relatives à l'eau, à la déforestation et à la biodiversité qui sont utilisées pour évaluer et rendre compte de l'empreinte sur la biodiversité de nos portefeuilles et participations.
- ISS et Proxinvest fournissent des données et des recherches de gouvernance pour alimenter le modèle de notation ESG.
- Beyond Ratings fournit les données et les recherches utilisées dans le cadre de recherche et de notation ESG souveraine.
- Les courtiers ESG et traditionnels fournissent des documents de recherche et d'autres informations sur le marché.
- Factset fournit des données financières et sur la valeur des entreprises
- Bloomberg fournit des données concernant les taux d'alignement sur la taxinomie de l'UE qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'Investissement durable

- BNP Paribas Asset Management s'est associé à Matter afin de créer un modèle d'alignement sur les ODD basé sur le chiffre d'affaires pour les entreprises, en s'appuyant sur les données de hiérarchie de Factset qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'Investissement durable.
- CDP, Bloomberg, S&P Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS sont également utilisés pour obtenir divers indicateurs de principales incidences négatives (PIN).

Veillez noter que les données sur les émissions de carbone des entreprises (Scope 1 et 2) fournies par Trucost contiennent des estimations.

(i) « Limites aux méthodes et aux données » (art. 33 L2) ;

Les limites applicables sont les suivantes :

- Absence d'harmonisation des données ESG entre les gestionnaires d'actifs (informations utilisées pour l'analyse qualitative de l'évaluation Trèfles), étant donné qu'il n'existe pas de label européen commun et que l'utilisation de termes communs cache parfois des divergences quant aux indicateurs ou aux méthodologies utilisées ;
- Délai nécessaire pour transmettre les mises à jour des données au gérant de portefeuille ainsi que pour les prendre en compte. Les données sont transmises (1) des émetteurs aux fournisseurs de données puis à BNP Paribas Asset Management (pour la partie quantitative de l'analyse) ; (2) des émetteurs aux gestionnaires d'actifs puis aux départements Solutions déléguées et Durabilité de BNPP WM (pour la partie qualitative de l'analyse)
- Concernant l'évaluation ESG des portefeuilles des fonds par BNP Paribas Asset Management (dans le cadre de la notation Trèfles) : malgré l'augmentation rapide de leur disponibilité ces dernières années, les données ESG sont encore relativement immatures, en particulier par rapport aux données financières classiques. La disponibilité des données présente un ensemble de limitations en matière de traitement des données et de développement de la méthodologie :
 - En raison du manque de données historiques significatives, les méthodologies et/ou les modèles sont couramment développés sans ou avec peu de tests rétrospectifs.
 - Les notes ESG des émetteurs peuvent être influencées par la disponibilité des données et les entreprises affichant une moindre disponibilité des données sont plus susceptibles de se voir attribuer une note « moyenne ».
 - L'évaluation de la taxinomie de l'UE et de l'alignement des activités économiques de certains émetteurs sur les ODD n'est pas prise en compte dans les ensembles de données que nous utilisons actuellement. Un processus d'analyse fondamentale complémentaire a par conséquent été mis au point afin de compléter nos ensembles de données actuels sur la taxinomie de l'UE et les ODD.

Pour évaluer un titre sur la base des critères extrafinanciers, BNP Paribas Asset Management peut également utiliser des sources de données de fournisseurs de recherche extrafinancière externes. Compte tenu de la nature évolutive du domaine extrafinancier, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes, indisponibles ou non mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extrafinanciers dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion de titres de certains émetteurs. Il est dès lors possible que la performance du produit financier soit parfois supérieure ou inférieure à celle des fonds apparentés qui n'appliquent pas ces normes. Par ailleurs, les méthodologies exclusives utilisées pour prendre en compte des critères ESG extrafinanciers peuvent faire l'objet de révisions en cas d'évolutions ou de mises à jour réglementaires susceptibles de conduire, conformément à la réglementation applicable, à une révision à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagement d'investissement minimum fixés.

(j) « Diligence raisonnable » (art. 34 L2) ;

BGL BNP Paribas se fie aux contrôles de BNP Paribas Wealth Management réalisés par le biais du processus de notation en trèfles.

Dans le cadre de ce processus de notation en trèfles, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les données et notes ESG de BNP Paribas Asset Management.

En ce qui concerne ces dernières, BNP Paribas Asset Management effectue une analyse ESG des actifs sous-jacents grâce à son score ESG exclusif composé d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce score ESG fait partie du

processus de décision d'investissement du gestionnaire de portefeuille. Des contrôles sont effectués par le gestionnaire du fonds pour s'assurer que les engagements liés à ce score ESG sont respectés à tout moment. Des contrôles indépendants sont également réalisés par la fonction Risque de BNP Paribas Asset Management afin d'identifier toute violation potentielle qui serait corrigée à la suite d'un processus d'escalade. BNP Paribas Asset Management applique des procédures de qualité et de contrôle des données aux indicateurs sous-jacents que nous obtenons de tierces parties afin de nous concentrer sur ceux qui présentent selon nous une couverture, une qualité et une vision suffisantes. Lors des mises à jour ESG, chaque analyste sectoriel ESG effectue des contrôles de qualité et de cohérence sur les principaux changements des entreprises de son secteur.

(k) « Politiques d'engagement » (art. 35 L2) ;

BGL BNP Paribas ne dispose pas d'une politique d'engagement propre, mais, pour les fonds dont BNP Paribas Asset Manager assure la gestion d'actifs, l'entreprise s'appuie sur l'expertise en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que sur la politique d'engagement de BNP Paribas Asset Management, disponibles dans la Stratégie de gérance qui inclut l'exercice des droits de vote ([BNP Paribas Asset Management Stewardship Policy](#)).

(l) « Indice de référence désigné » (art. 36 L2).

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit financier.